

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 (18 h 30)**
En Mairie (Hôtel de Ville - Salle Montgolfier)

Direction générale
des services
Assemblées

Nombre de membres : 33
En exercice : 33
Présents : 27 (de 18 h 30 à 19 h 31)

Puis :

31 (à partir de 19 h 32, après l'arrivée de Mme E. COSTE/M. F. CHAUVIN/M. D. LACOMBE et M. D. MISERY : délibération n° 252.2016)

Votants : 33 (sauf mention différente sur délibération)

Convocation et affichage du : **MARDI 20 SEPTEMBRE 2016**
Président de séance : **M. Olivier DUSSOPT, Maire**
Secrétaire de séance : **Mme Aïda BOYER, 5ème Adjointe**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Olivier DUSSOPT - Antoinette SCHERER - Michel SEVENIER - Jean-Pierre VALETTE - Aïda BOYER - Danielle MAGAND - Juanita GARDIER - Annie CHAREYRE - Alain GEBELIN - Patrick LARGERON - Marie-Claire MICHEL - Edith MANTELIN - Valérie LEGENDARME - Gracinda HERNANDEZ - Stéphanie BARBATO - Matthieu CABANTOUS - Simon PLENET - Julia FOLTRAN - Cyrielle BAYON - Anthony LAURENT - Michèle DEYGAS - Murielle REY - Marc-Antoine QUENETTE - Eric PLAGNAT - Nadège COUZON - Isabelle FRANÇOIS - Denis NEIME .

Étaient temporairement absents et excusés :

Sont arrivés en séance à 19 h 32, délibération n° 252.2016 :

Mesdames et Messieurs Eliane COSTE (Pouvoir à Mme Marie-Claire MICHEL) - François CHAUVIN (Pouvoir à Mme Aïda BOYER) - Denis LACOMBE (Pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - Daniel MISERY (Pouvoir à Mme Danielle MAGAND).

Étaient absents et excusés :

Messieurs Thierry CHAPIGNAC (Pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Frédéric FRAYSSE (Pouvoir à M. Anthony LAURENT).

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.

PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 30 mars 2014 et ce, conformément à l'article L.2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'a émis aucune observation à ce propos.

Délibération n° 235.2016

A PROCEDE, à la suite de la démission de Madame Véronique NEE, à l'installation de Monsieur Denis NEIME au sein de l'assemblée communale et ce, en qualité de Conseiller Municipal de la Ville d'ANNONAY et CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'intégration de Monsieur Denis NEIME au sein du Conseil Municipal.

Délibération n° 236.2016

ELU Monsieur Denis NEIME en qualité de **membre titulaire** afin de siéger au sein de la commission permanente mentionnée ci-dessous et ce, en lieu et place de Madame Véronique NEE :

Commissions permanentes
Commission n° 1 : « ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET PERSONNEL »
Étant précisé que Monsieur Denis NEIME n'a pas souhaité intégrer les commissions permanentes suivantes au sein desquelles Madame Véronique NEE était également membre.
Commission n° 2 : « CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT URBAIN, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EMPLOI »
Commission n° 3 : « SOLIDARITÉ, PRÉVENTION ET SANTÉ PUBLIQUE »
Commission n° 4 : « CULTURE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE »

INDIQUE que les élections des autres membres de l'assemblée communale entérinées le 24 avril 2014 et lors des conseils municipaux suivants, sont inchangées et en outre, **PRECISE** qu'à compter de ce jour, la composition des commissions municipales permanentes est établie conformément aux tableaux en annexe de la délibération.

Délibération n° 237.2016

APPROUVE les termes de la convention du groupement de commandes associant la commune d'Annonay et le Centre intercommunal d'action sociale en vue de la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'audit et de conseils permanents en assurances, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre VALETTE et Monsieur François CHAUVIN respectivement, membre titulaire et suppléant de la commission de procédure adaptée du marché du groupement de commandes.

Délibération n° 238.2016

APPROUVE les termes de la convention du groupement de commandes associant la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la commune d'Annonay et portant sur la passation d'un marché de conception de l'aménagement de l'extension de la gare routière, de son parvis et de l'espace public du projet « Rives de Faya », **DESIGNE** Madame Antoinette SCHERER et Monsieur François CHAUVIN respectivement, membre titulaire et suppléant de la commission de procédure adaptée du marché du groupement de commandes et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération et le **CHARGE** d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 239.2016

PRECISE que à la suite de l'incendie le 17 août 2016 d'un immeuble sis au 23 rue Franki Kramer à ANNONAY, appartenant à la SARL AMARILLE, Messieurs Guillaume LOURDELLE et Ali MAHMOUDI, une procédure de péril imminent prévue par les dispositions des articles L511-2 et L511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation a été mise en place par la commune en lien avec le Tribunal Administratif de Lyon, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dépense estimée à 80 000 € TTC, prévue au budget relative aux travaux « à réaliser en priorité absolue » pour compte de tiers défaillants, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en recouvrement, le cas échéant, les sommes dues par les copropriétaires défaillants par l'émission des titres de recettes correspondants et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette procédure ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Délibération n° 240.2016

ADOpte la décision modificative n° 2 du budget principal – exercice 2016 laquelle a pour objet de traduire, d'un point de vue budgétaire, la décision prise par le Conseil Municipal (délibération n° 239.2016), au cours de la même séance, d'autoriser le Maire à engager des travaux d'office pour le compte de tiers dans le cadre d'une procédure de péril imminent, **INDIQUE** que cette décision modificative, qui concerne la seule section d'investissement, est équilibrée comme suit :

- ➔ Dépenses d'investissement : + 80 000 €
- ➔ Recettes d'investissement : + 80 000 €

PRECISE que, comme pour le Budget Primitif 2016, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires et **INDIQUE** que Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la délibération.

Délibération n° 241.2016

PROCEDE a l'ajustement du tableau des emplois comme suit :

- Suite à la réussite de deux agents au concours de rédacteur territorial, il leur est permis d'accéder à ce cadre d'emploi.

- il convient d'augmenter le temps de travail de deux agents à temps non complet au sein des services suivants à compter du 1er septembre 2016 :

1 – **Service des affaires scolaires** : Compte tenu des besoins du service pour l'entretien des locaux, il convient de porter le temps de travail d'un agent à 20 heures hebdomadaires au lieu de 16 heures .

2 – Conservatoire à rayonnement communal : Un agent de ce service avait souhaité en 2014, une diminution de son temps de travail pour des raisons personnelles. Compte tenu de l'évolution favorable de sa situation personnelle et de la décision d'affecter 1 h auparavant dédiée à la classe d'orgue au profit de la classe de chant, soit 4 h par semaine au lieu de 3 h actuellement, il convient de porter le temps de travail de cet agent à 12 h hebdomadaires au lieu de 8 h. Celui-ci pourra ainsi assurer l'intégralité du poste de chant et de direction de chœur, fonctions pour lesquelles il avait été recruté initialement.

APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire, afin d'assurer la continuité des services, à procéder à quatre recrutements au sein des services suivants à compter du 1er octobre 2016 les quatre recrutements suivants :

1 - Maintenance des équipements sportifs : Il convient de renforcer l'équipe de maintenance et de recruter sur le poste vacant d'agent d'entretien des équipements sportifs. L'agent sera chargé de l'entretien des espaces et bâtiments sportifs ainsi que de la gestion de la sécurité des équipements sportifs.

2 - Services des Fêtes : Afin d'assurer la bonne marche du service, il est nécessaire de remplacer un agent partant à la retraite. L'intéressé aura en particulier pour missions l'installation du matériel destiné aux manifestations sportives, culturelles et associatives et veillera à la conformité dudit matériel.

3 - Service de l'entretien : A la suite du départ d'un agent, il convient de prévoir son remplacement afin d'assurer les travaux de nettoyage et d'entretien selon la réglementation d'hygiène et de sécurité.

4 - Service de la propreté des rues : Le recrutement est destiné au remplacement d'un agent parti à la retraite. Les missions principales du poste sont notamment le nettoyage des voies et espaces publics et la prévention et le contrôle des incivilités de l'espace public.

PRECISE que dans le cas d'une recherche de candidat statutaire infructueuse, la collectivité se donne la possibilité de recourir à un ou plusieurs agents non titulaires, que dans ces conditions les recrutements feront l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984. Il s'agira d'emplois de catégorie C, rémunérés sur la base de l'indice de rémunération 321, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 242.2016

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 890,00 € au Groupement des Oeuvres Laïques d'Annonay que le Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay à compter du 1er septembre 2016 a décidé de prendre en charge la restauration des élèves désireux de manger à la cantine le mercredi. A cet effet, l'association a instauré un service de ramassage scolaire afin de conduire les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques d'Annonay au centre du Grand Mûrier, **PRECISE** que ce transport n'étant pas prévu dans le budget prévisionnel de l'association et en raison de l'intérêt pour les usagers annonéens de la mise en œuvre de ce service, il vous est proposé de lui attribuer un crédit spécial d'un montant de 890,00 € afin de l'aider à prendre en charge cette dépense et ce, pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016, **AUTORISE** le versement de ladite subvention conformément aux modalités susmentionnées, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 243.2016

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à l'**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE D'ANNONAY** laquelle a entre autres objectifs, l'entretien des sentiers sur les réserves de chasse de la commune d'Annonay et ce, par le biais du débroussaillage, de l'ouverture des chemins, du curage des sources..., **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'**ASSOCIATION « LES ABELUCS »** pour l'organisation de la manifestation intitulée « Vayavoirduraid », manifestation qui regroupe diverses disciplines sportives, des expositions, des ateliers, ainsi qu'une animation musicale, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2016 desdites subventions et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, chapitre 65 – Cpte 657480.

Délibération n° 244.2016

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au club « **HANDBALL CLUB D'ANNONAY** » et ce, sachant que pour le bon déroulement de ses différentes compétitions, le **HANDBALL CLUB D'ANNONAY** a renouvelé son matériel de sonorisation pour un montant de 3.123,12 euros et, pour faire face à cette dépense, ce club a sollicité la commune d'Annonay pour l'octroi d'une aide financière, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2016 de ladite subvention et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, chapitre 65 – Cpte 657480.

Délibération n° 245.2016

APPROUVE, dans le cadre d'un encouragement au développement du Conservatoire, la demande de subvention auprès de l'Etat et, auprès du Département au titre du soutien au fonctionnement du conservatoire à rayonnement communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 246.2016

APPROUVE, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Chapelle Sainte Marie, les demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la restauration du patrimoine, **PRECISE** que les architectes du patrimoine, membres du groupement de maîtrise d'œuvre, ont en effet prescrit et chiffré des travaux supplémentaires sur l'édifice pour assurer la préservation du patrimoine de la commune :

- la réfection de la toiture, des caniveaux et des gouttières,
- le traitement des charpentes, des façades extérieures et des fissures et la conservation des décors peints.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 247.2016

APPROUVE la demande de subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche et ce, au titre du Fond d'initiatives locales (FIL) pour les festivités de fin d'année 2016, **PRECISE** que celles-ci devraient comprendre :

- l'installation d'une patinoire en glace naturelle de 200 m²,
- l'organisation de différents ateliers gratuits à l'attention du jeune public tels que maquillage ou fabrication de vitraux,
- des prestations de chorales et groupes musicaux,
- l'installation de structures de jeux,
- l'organisation d'une animation commerciale, de type chasse aux trésors, en lien avec les commerçants de la ville et le Conseil Municipal des Jeunes.

AJOUTE que ce programme est construit en concertation avec différentes associations locales, mais aussi de concert avec les actions menées par l'Office de tourisme Ardèche Grand-Air, notamment par l'organisation de visites « à la carte » de la ville, le tout dans un esprit festif, d'échange et de partage pour le plaisir du plus grand nombre, **PRECISE** que le Département de l'Ardèche a choisi de soutenir les manifestations d'animations locales se déroulant dans le département. L'aide est plafonnée à 800 euros pour des opérations à rayonnement local et à 1 500 euros pour des manifestations dont l'impact au moins départemental peut être démontré, **PRECISE** que, contribuant à renforcer l'attractivité de la commune, le programme prévisionnel des festivités de la Ville d'Annonay entre pleinement dans ce cadre, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et l'a **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Délibération n° 248.2016

ADOpte le Budget Supplémentaire 2016 – Budget Annexe de la Régie Municipale d'Eau – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitres	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL.	TOTAL
Dépenses	(pour mémoire)		
011 Charges à caractère général	955 220,00 €	15 000,00 €	970 220,00 €
012 Charges de personnel	137 600,00 €	43 000,00 €	180 600,00 €
014 Atténuation de produits	294 500,00 €		294 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	27 780,00 €		27 780,00 €
66 Charge financière	13 500,00 €		13 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	80 000,00 €	90 000,00 €	170 000,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Sous-total dépenses réelles	1 508 600,00 €	248 000,00 €	1 756 600,00 €
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.	486 000,00 €		486 000,00 €
023 Virement à la section d'invest		44 000,00 €	44 000,00 €
Total dépenses d'exploitation	1 994 600,00 €	292 000,00 €	2 286 600,00 €
Recettes			
70 Ventes de produits	1 932 600,00 €		1 932 600,00 €
74 Dotations et subventions	62 000,00 €		62 000,00 €
Sous-total recettes réelles	1 994 600,00 €		1 994 600,00 €
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.			0,00 €
Report résultat de fonctionnement		292 000,00 €	292 000,00 €
Total recettes d'exploitation	1 994 600,00 €	292 000,00 €	2 286 600,00 €

23	Immobilisations en cours	810 000,00 €	303 755,77 €		1 113 755,77 €
45	Opérations pour cpte de tiers				0,00 €
	Sous-total dépenses réelles	1 089 100,00 €	347 124,39 €	49 165,93 €	1 485 390,32 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	62 000,00 €			62 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	80 000,00 €			80 000,00 €
001	Résultat reporté				0,00 €
020	Dépenses imprévues			88 000,00 €	88 000,00 €
Total dépenses d'investissement		1 231 100,00 €	347 124,39 €	137 165,93 €	1 715 390,32 €
Recettes					
10	Dotations, réserves			140 333,87 €	140 333,87 €
13	Subventions	214 000,00 €	94 130,39 €		308 130,39 €
16	Emprunts	451 100,00 €		-451 100,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières				0,00 €
45	Opérations pour cpte de tiers				0,00 €
	Sous total recettes réelles	665 100,00 €	94 130,39 €	-310 766,13 €	448 464,26 €
040	Opérations d'ordre de sect. à sect.	486 000,00 €			486 000,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	80 000,00 €			80 000,00 €
001	Résultat reporté			656 926,06 €	656 926,06 €
021	Virement de la section de fonctionnement			44 000,00 €	44 000,00 €
Total recettes d'investissement		1 231 100,00 €	94 130,39 €	390 159,93 €	1 715 390,32 €

PROCÉDE comme pour le Budget Primitif 2016, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

Délibération n° 249.2016

PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 250.2016

APPROUVE la cession du délaissé de voirie, d'une surface globale de 22 m², pour un montant de 165,00 € à Madame Patricia CHOMEL propriétaire de la parcelle cadastrée BN73 sise au Hameau de Toissieu d'Annonay et Monsieur Laurent SERAYET, **DECIDE DE PRONONCER** le déclassement de l'emprise foncière concernée et son intégration au domaine privé de la commune d'Annonay, **PRECISE** que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 251.2016

DECIDE DE METTRE fin la convention d'occupation temporaire d'occupation du domaine public signée le 19 septembre 1986 au titre de l'année 2016 *au prorata temporis*, **PRECISE** que cette autorisation avait été consentie en vue de l'établissement et de l'utilisation d'une boutique pour l'exposition et la vente des produits du Centre d'Information du Bâtiment (CIB) sur un délaissé de voirie de 26 m² qui ne présentait pas d'intérêt public, **AJOUTE** que l'agence CIB, représentée par sa gérante Madame Lætitia BARBATO DUCREUX, a sollicité, au profit de la SCI Cactus, société civile immobilière patrimoniale représentée par Olivier BARBATO, la propriété au sol en vue d'engager des travaux d'amélioration sur ce local : réaménagement de l'intérieur, aménagement de l'extérieur (façade et bacs), étanchéité, isolation et potentiellement dépôt d'un permis de construire pour une élévation, **DECIDE DE PRONONCER** le déclassement de l'emprise concernée et son intégration au domaine privé de la commune en vue de son aliénation à la SCI CACTUS pouvant se substituer toute personne physique ou morale pour l'exécution de tout ou partie de la cession, **APPROUVE** l'intention de céder à la SCI CACTUS, les emprises foncières définies par les lettres B et C sur le document d'arpentage établi le 3 septembre 2015 et en cours de validation au prix de 25 000 €, **PRECISE** que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 252.2016

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AP472 et AP473, issues de la parcelle AP328 pour 17 365 m² au prix de 510 208,63 € € TTC et inscrits au budget 2016 – compte 2138 – fonction 824 - gestionnaire AMTER, **APPROUVE** l'inscription des emprises foncières cadastrées AP472 et AP473 dans le domaine privé de la commune, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et l'a **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 253.2016

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire associant la commune d'Annonay et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) et portant sur la rénovation de l'éclairage public place Saint François, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 254.2016

APPROUVE les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire associant la commune d'Annonay et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) et portant sur la rénovation de l'éclairage public rue Sadi Carnot, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches utiles à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 255.2016

APPROUVE les termes de la convention de servitudes portant sur le renforcement basse tension Chemin de Chabetout à conclure entre ENEDIS et la commune d'Annonay, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 256.2016

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle portant sur l'ensemble des sites FAYA CANSON signée le 20 juillet 2010 entre la commune d'Annonay, la Communauté de communes du bassin d'Annonay et l'EPORA, **PRECISE** que l'avenant n° 1 à la convention initiale du 20 juillet 2010 vise à acter la volonté des collectivités de voir cet établissement revendre une emprise de ce foncier requalifié à la SCI HB IMMO et à prolonger la durée de la convention pour une durée de deux ans à compter de la signature dudit avenant, **AJOUTE** que, au vu du bilan foncier définitif de l'opération K003, le solde de celle-ci sera acté par un courrier précisant le montant à répartir entre les parties. En effet, l'EPORA a sollicité une subvention au titre du FEDER qu'il conviendra d'intégrer audit bilan financier définitif, **PRECISE** que, afin d'intégrer ces éléments supplémentaires, la délibération de ce jour abroge la délibération n° 189-2016 adoptée le 27 juin 2016 par le Conseil Municipal, **PRECISE** que, au titre de sa compétence développement économique la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay sera également signataire de cet avenant, que les délaissés de l'opération immobilière susmentionnée seront cédés au prix forfaitaire de l'euro symbolique par l'EPORA à la commune d'Annonay qui les intégrera dans son domaine privé, **AJOUTE** que les autres dispositions de la convention susvisée restent inchangées, **AUTORISE** l'inscription des budgets nécessaires dans le cadre des budgets primitifs à venir, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ledit avenant dont le projet est annexé à la délibération et le **CHARGER** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 257.2016

APPROUVE l'octroi d'une aide financière aux deux propriétaires mentionnés ci-après :

8 000 € maximum à M. Bernard MANIOULOUX et,
13 415 € maximum à la SCI LA DEUME.

et ce, dans le cadre de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portant sur le cœur de ville historique signée le 13 juillet 2011 entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la commune d'Annonay et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

PRECISE que le montant des aides accordées à chacun des dossiers ci dessus pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à **EFFECTUER** toutes démarches utiles à l'exécution de la délibération.

Fait à ANNONAY, le 27 septembre 2016
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire,


Olivier DUSSOP



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service
Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité
Affiché le 27 septembre 2016 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE D'ANNONAY – BP 133 – 07104 ANNONAY CEDEX
Tél. 04.75.69.32.50 – Fax 04.75.32.28.22 – Internet WWW.mairie-annonay.fr – Mel mairie@mairie-annonay.fr